

Psychologues en colère

Et il y a de quoi ! Largement de quoi les pousser à le dire dans la rue le 28 janvier. Ils étaient 600 devant le Ministère de la Santé, et en nombre dans plusieurs grandes villes, 36 % de grévistes dans les établissements hospitaliers, 28% tous secteurs confondus. Malmenés par la RGPP, la *révision générale des politiques publiques* qui supprime partout des postes, les psychologues du secteur public sont toujours plus nombreux à travailler sous CDD de 3 ou 6 mois renouvelables. Comment assurer des « prises en charge » dans ces conditions ?

Plusieurs textes réglementaires sont venus récemment alourdir leur barque, dont une circulaire qui écarte les contractuels des activités de « formation-information-recherche », et le décret d'application du titre de psychothérapeute qui considère que les psychologues, même cliniciens, ne sont pas assez formés pour être reconnus psychothérapeutes : ils doivent se rajouter 150 heures de formation théorique et deux mois de stage !

Le malaise a des racines plus profondes : il est celui d'une profession récente, exerçant dans des secteurs très variés, porteuse des idéaux des sciences humaines, mais dont la construction est restée inachevée. Dans le champ de la santé, l'affirmation de son indépendance la fait toujours buter sur le dualisme médical / paramédical où elle n'a pas sa place. Et elle ne dispose pas, comme d'autres professions « relevées », d'une instance de type ordinal et collégial pour garantir son identité, sa déontologie, et le caractère professionnel de sa formation. Les psychologues auront encore des raisons de descendre dans la rue, il faudra bien aussi qu'ils se déterminent quant à l'avenir de leur profession.